



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1103

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craponne

objet : Aménagement du mail piéton - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Rével (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

**Séance publique du 30 novembre 2009****Délibération n° 2009-1103**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Craponne

objet : **Aménagement du mail piéton - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Craponne et la Communauté urbaine ont décidé de favoriser une nouvelle identité du centre de la commune par la mise en relation du "nouveau bourg" (places Andrée-Marie Perrin et du Marché récemment réaménagées) avec le quartier de la mairie. Cette liaison se fera par la création d'une promenade dédiée aux déplacements modes doux et par la restructuration d'un bâtiment à usage commercial.

L'aménagement de la promenade du vieux bourg et des espaces associés concerne une surface totale d'environ 4 000 mètres carrés. Il reliera la rue Centrale à la rue de Verdun et assurera une continuité visuelle depuis la place du Marché, après la relocalisation de la surface commerciale (Lidl) et la construction d'un programme immobilier de 1 500 mètres carrés de surface hors œuvre nette (Shon) de logements et de 400 mètres carrés d'activités commerciales.

Le projet d'aménagement visera à :

- privilégier la desserte en modes doux des équipements situés à proximité (école, mairie, etc.),
- offrir des lieux d'usage de loisirs, de détente à dominante végétale,
- renforcer l'aspect identitaire de la commune et conserver l'ambiance de village existante dans le but de favoriser la convivialité pour une pluralité de groupes et catégories d'usagers,
- créer les amorces d'un futur maillage de déplacements modes doux,
- conforter l'activité des commerces alimentaires.

Compte tenu des objectifs poursuivis, ce projet répond à la volonté d'assurer un développement durable de la Commune.

La Communauté urbaine a pu acquérir une partie des terrains utiles à la réalisation du projet de création de la "promenade du vieux bourg" sur l'autorisation de programme de 500 000 € individualisée par délibération du Conseil du 12 décembre 2006. En revanche, il reste à acquérir les portions de terrain des propriétés Achilli, Delaville et Gondard, nécessaires à la réalisation du projet global dans sa continuité.

Par ailleurs, des négociations ont été menées avec la société Lidl pour la relocalisation de son magasin dans la rue Centrale. Cette reconstruction permettra d'aménager un mail et un square sur l'espace libéré dans la continuité de la place du Marché et la construction d'un programme de logements collectifs et de commerces en rez-de-chaussée.

Le montant total des acquisitions et évictions s'élèvera à 1 360 000 €. Compte tenu de l'autorisation de programme déjà individualisée, le complément de financement nécessaire pour finaliser les acquisitions foncières et les évictions est de 860 000 €.

Par ailleurs, il est également proposé d'engager les études de programmation des espaces publics à réaliser, pour un montant de 100 000 €.

Celles-ci comprennent :

- une mission d'étude sociologique,
- une mission de programmation,
- la réalisation d'une étude d'impact,
- la réalisation de plans topographiques et de réseaux,
- des interventions de maîtrise d'ouvrage en phase études (travaux préparatoires, etc.).

A l'issue des études de programmation, des autorisations de programme complémentaires seront proposées pour le lancement des études de maîtrise d'œuvre et pour la réalisation des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite des acquisitions foncières et l'engagement des études de programmation en vue de l'aménagement du mail piéton à Craponne.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1419 - Craponne : mail piéton individualisée le 12 décembre 2006.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 960 000 € en dépenses, avec l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 765 000 € en 2010,
- 170 000 € en 2011,
- 25 000 € en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 460 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.**